



Nova Scotia Freedom of Information and Protection of Privacy Review Office

Pour diffusion immédiate
28 novembre 2014

Protection proactive des renseignements personnels et divulgation des données du gouvernement — Rapport annuel du Bureau de révision de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée

Halifax — En 2013, les violations de la vie privée ont été à l'avant-plan des préoccupations, et ce, dans tout le pays. En Nouvelle-Écosse, au moins deux de ces violations ont donné lieu à des recours collectifs contre des organismes de soins de santé. Catherine Tully, agente de révision de la Nouvelle-Écosse pour l'accès à l'information et la protection de la vie privée, a publié aujourd'hui le rapport annuel 2013 du Bureau de révision. Dans ce rapport, M^{me} Tully souligne la nécessité, pour les ministères et les organismes de la santé, de mettre en place des cadres de gestion solides afin de pouvoir atténuer les risques de violations de la vie privée.

« Afin de déterminer s'il y aura ou non indemnisation, la cour examinera sans aucun doute le caractère adéquat des dispositifs de sécurité ainsi que les mesures prises par les autorités de santé pour empêcher et détecter la consultation non autorisée des dossiers médicaux », a-t-elle expliqué. « Les mesures que prennent les organismes publics en lien aux violations sont tout aussi importantes. »

L'agente de révision a indiqué qu'aider les organismes publics et les autorités de santé à mettre en place des cadres de gestion des questions liées à la vie privée constituerait à l'avenir une priorité.

M^{me} Tully a également souligné l'importance, pour le gouvernement, de trouver des moyens d'être transparent en divulguant les informations de manière proactive. Le projet pilote de la ville d'Halifax portant sur les données ouvertes, ainsi que le rapport du ministère de la Santé et du Mieux-être sur les indicateurs liés à la sécurité des patients, sont deux exemples qui ont permis aux citoyens de mieux comprendre comment leurs impôts sont dépensés.

En 2013, la modernisation des lois sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels a également fait l'objet de réclamations, notamment en Nouvelle-Écosse. M^{me} Tully prévoit de poursuivre ses rencontres avec les parties intéressées afin de déterminer dans quelle mesure il est urgent de moderniser les lois en question.

« La transparence et la responsabilité sont au cœur de la législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Et l'un des aspects centraux de cette législation est l'existence d'une surveillance indépendante en laquelle les organismes publics et les citoyens peuvent avoir confiance », a ajouté M^{me} Tully. « Au cours des prochains mois, je rencontrerai les parties intéressées et examinerai les plaintes afin de comprendre dans quelle mesure nos lois sont efficaces. »

Le rapport annuel rend compte de l'arriéré de dossiers du Bureau de révision. M^{me} Tully s'est donc engagée à ce que cet arriéré soit, dans un avenir immédiat, une des priorités du Bureau.

Elle a également noté que la loi sur les renseignements médicaux personnel (*PHIA*) avait été adoptée en 2013, et que le Bureau avait reçu moins de demandes que prévu en lien avec cette loi, à la fois de la part du public et des autorités de santé. M^{me} Tully prévoit, dans un proche avenir, de renforcer la sensibilisation du public en ce qui concerne la loi sur les renseignements médicaux personnel (*PHIA*).

-30-

Pour plus d'informations, contacter :

Catherine Tully
Agente de révision, Bureau de révision de l'accès à l'information et de la protection
de la vie privée
902-424-4684